

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Propositions de Programmation
2012/2013/2014 de la voirie de proximité - Adoption**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La programmation du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie permet la réalisation d'opérations de voirie d'intérêt local, en fonction des priorités définies par les municipalités, en liaison avec les services communautaires et dans la limite des dotations dont la ventilation par commune a été arrêtée par la délibération 2009/0305 du 29 mai 2009.

Cette délibération a fixé à 26 423 000 € l'enveloppe globale du FIC Voirie pour l'année 2012. Il vous est proposé de reconduire cette enveloppe pour les années 2013 et 2014, conformément au PPI 2012-2016.

Dans la mesure où il s'agit d'opérations de Maîtrise d'Ouvrage Communautaire, il convient d'en arrêter la liste par délibération du Conseil de Communauté. Il est ainsi proposé une programmation triennale 2012/2013/2014.

Le mode triennal permet de répondre au souci d'accroître, au travers d'une programmation structurée, la lisibilité du stade d'avancement (classement en 3 niveaux selon le référentiel GSP : DF = Décision de Faire, CS = Choix d'une Solution, CDF = Confirmation de Décision de Faire) et l'efficacité de réalisation des opérations.

A cet effet, une liste de propositions prioritaires a été établie par année et par commune et présentée par direction territoriale. Les fiches de programmation correspondantes sont jointes en annexe à la présente délibération.

Cette liste sera au besoin complétée, pour la 1^{ère} année du programme triennal, soit 2012, d'opérations de substitution (S) répertoriées dans la programmation 2013 qui seront susceptibles de remplacer celles qui ne pourront être réalisées en 2012.

De la même manière, la liste des opérations pour 2013 sera au besoin complétée par des opérations de substitution (S) recensées sur la programmation 2014.

Cette programmation triennale sera par ailleurs recalée à mi-exercice, pour tenir compte de nouveaux besoins de proximité. Enfin, l'équilibre des enveloppes individuelles par commune sera atteint à l'issue de l'année 2014, année de fin de mandat, de manière à ce que n'apparaisse aucun

déficit dans la consommation de ces crédits. Ces ajustements de programmes pourront commencer à s'effectuer dès le recalage à mi-exercice 2012.

Il est également indiqué que la précision des estimations données est dépendante du stade d'avancement des opérations. Ainsi, les estimations des opérations aux stades « décision de faire » et « choix d'une solution » sont données à $\pm 20\%$ et les estimations des opérations au stade « confirmation de décision de faire » sont données à $\pm 10\%$.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009/0305 du 29 mai 2009 décidant la création du Fonds de Proximité,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Qu'il convient de prévoir la programmation de programme triennal 2012/2013/2014 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie

DECIDE

Article 1 :

L'enveloppe du Fonds d'Intérêt Communal de la Voirie est fixée à 26 423 000 € pour les années 2013 et 2014.

Article 2 :

Le programme triennal 2012/2013/2014 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie tel qu'il résulte des demandes et des priorités définies par les municipalités est adopté selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Les élus socialistes bordelais votent contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 FÉVRIER 2012**

PUBLIÉ LE : 10 FÉVRIER 2012

M. ALAIN DAVID